

Il nous faut reconnaître que le talent n'est pas captif. Il va se déplacer exactement comme les capitaux pour se rendre là où il pourra s'épanouir. Il va quitter le pays et, en fait, il le quitte déjà à cause des incertitudes créées, premièrement, par le rapport Carter, ensuite par le Livre blanc, et aussi parce que nos dirigeants politiques ne cessent de répéter que, quoi qu'il arrive, cette loi sera mise en vigueur.

En ce qui concerne le niveau élevé des impôts, il est intéressant de noter qu'un mémoire a été présenté à ce comité par le cours commercial de l'Université Western. Selon ce mémoire, sur 104 des élèves de ce cours commercial, 100 iront aux États-Unis parce que, après avoir analysé le Livre blanc, ils ont estimé ne plus pouvoir réaliser leurs objectifs au Canada. C'est un résultat direct de la fiscalité. Il ne nous restera plus que les incapables et les déchets scolaires. J'en reviens aux exemples que je voulais citer. Voici ce que disait M. Connelly, d'Edmonton, dans son témoignage qui figure à la page 38 du fascicule 80 du rapport du comité:

Vous connaissez tous M. Ron Banister. Il a vendu sa compagnie à une société d'ordinateurs en Pennsylvanie parce qu'il craint les implications du Livre blanc et l'impôt sur les gains de capital. On lui a demandé de revenir comme président de la compagnie; il a dit qu'il le ferait s'il pouvait travailler à partir d'Edmonton. Les employeurs de la compagnie se sont dit d'accord, mais ils ont découvert qu'ils devraient payer \$10,000 de plus par année aux dirigeants pour égaliser leurs salaires, s'ils déménageaient à Edmonton. Le vice-président s'est rendu compte qu'il pourrait dépenser \$7,000 de plus par année après avoir payé l'impôt, s'il déménageait à Minneapolis. C'est pourquoi la compagnie est allé s'établir là-bas.

On parle sans cesse de nationalisme de nos jours. Je signalais à la Chambre l'autre jour, que le gouvernement se devait d'établir un plan pour amorcer une saine politique économique en faveur des citoyens. C'est que le conservatisme est la plupart du temps, de nos jours, le fait d'investissements plutôt que d'un accroissement de la main-d'œuvre. Si nous voulons résoudre le problème de l'accroissement des impôts et du chômage, assorti des difficultés que pose l'assistance sociale, il nous faudra établir un programme économique pour permettre aux travailleurs du pays de devenir actionnaires dans nos industries.

[Français]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, il est extrêmement intéressant, ce soir, de prendre la parole au sujet de l'amendement qu'un de mes collègues a présenté, il y a quelques instants, visant à retarder l'adoption du bill de six mois.

Monsieur l'Orateur, les créditistes qui m'ont précédé aujourd'hui ont fait très bien valoir le point de vue du Ralliement créditiste à la Chambre, comme, d'ailleurs, ils ont eu l'occasion de le faire précédemment.

L'amendement proposé vise à retarder de six mois l'adoption d'un bill tendant à continuer l'application de la taxe que le gouvernement avait proposée au mois de mars 1968.

Monsieur l'Orateur, si l'on se souvient bien, cette taxe dite «de progrès social» était censée être une mesure temporaire.

Aujourd'hui, on constate que le gouvernement veut en faire une taxe perpétuelle. Je crois que la politique du gouvernement, en ce sens, démontre très bien qu'il n'a pu réaliser le progrès social grâce à cette taxe, à l'époque qu'il prévoyait, jusqu'au 31 décembre 1970. Il prévoyait qu'il était pour instaurer le progrès social au Canada, grâce à cette taxe. Aujourd'hui, parce qu'il n'a pas pu réaliser ce progrès social, il voudrait instaurer de nouveau cette taxe et prolonger encore son application pendant une autre année. Mais nous savons très bien que cette taxe deviendra perpétuelle.

Je voudrais, à l'aide de documents officiels, replacer la Chambre dans le contexte des événements qui ont donné naissance à ces taxes.

Je voudrais rectifier les insinuations que l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) a faites sur le Ralliement créditiste. Il n'a su qu'exploiter ce qui faisait son affaire, et il n'a pas dit toute la vérité à la Chambre.

• (9.20 p.m.)

Nous nous souvenons très bien, de ce qui a été dit à la Chambre, en consultant le compte rendu officiel des débats de la Chambre non seulement d'un seul jour qui fait notre affaire, mais tous les jours de discussions sur ce sujet.

Le 19 février 1968, le gouvernement avait présenté à la Chambre le bill C-193, établissant la taxe dite «de progrès social».

Nous savons que le scrutin de cette journée avait eu pour résultat le renversement du gouvernement, que la majorité à la Chambre avait voté contre cette taxe, et que nous constatons, en étudiant tous les votes, comme l'a dit l'honorable député de Sainte-Marie, que les créditistes, comme d'autres députés de l'opposition, étaient de ceux qui avaient renversé le gouvernement.

Nous pouvons continuer à lire le hansard. Le 21 février 1968, comme l'atteste la page 6905,—celle qu'a citée l'honorable député de Sainte-Marie—mon chef, l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), disait ce qui suit:

...je ne vois pas d'autre porte de sortie pour le gouvernement que celle d'en appeler au peuple...

Et un peu avant aussi, à la même page, l'honorable chef du Ralliement créditiste disait, et je cite:

Si l'on croit, en démocratie, que le Parlement est le souverain réel du pays, dans les circonstances présentes...

...c'est-à-dire celles du 21 février 1968...

...nous ne pouvons que dire que le gouvernement a été défait par une majorité parlementaire et qu'il devrait démissionner.

Il le disait le 21 février 1968!

Le 23 février, le très honorable premier ministre actuel (M. Trudeau), qui était alors ministre de la Justice, promettait à la Chambre de rescinder ce bill et de rembourser aux contribuables canadiens les sommes d'argent qui avaient été perçues illégalement par le bill qui avait été rejeté la veille.